



Plan local d'urbanisme

Département de la Loire

Commune de la TOURETTE

7.4 Règlement de boisement

Arrêt du PLU	Le 21 décembre 2016
Approbation du PLU	Le 19 décembre 2017
Approbation d'élaboration	Le 19 décembre 2017

Maitrise d'ouvrage :



Commune :



Bureau d'études :



DEPARTEMENT DE LA LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE

Le Préfet de la Loire

L'AGRICULTURE

Officier de la Légion d'Honneur

Règlementation des boisements

Commune de LA TOURETTE

Réf : AG N° 74-311

Enregistré au Bureau du Courrier
et de la Coordination, le 9 DEC 1974
sous le n° 74.366

Vu l'article 52-1 du Code Rural, relatif à l'interdiction et à la
Règlementation de certains boisements

Vu le décret n° 61-602 du 13 Juin 1961

Vu le décret du 29 Septembre 1962 aux termes duquel les plantations et
semis d'essences forestières peuvent être interdits ou réglementés dans certaines
zones du Département de la Loire, définies par Arrêté Préfectoral

Vu l'enquête effectuée dans la Commune

Vu l'avis émis par la Commission Communale de Réorganisation Foncière
et de Remembrement au cours de sa réunion du 2 SEPTEMBRE 1970

Vu l'avis émis par la Commission Départementale de Réorganisation
Foncière et de Remembrement au cours de sa réunion du 5 NOVEMBRE 1974

Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture en date du 15 JANVIER 1974

Vu l'avis du Centre Régional de la propriété Forestière RHONE-ALPES
en date du 15 JANVIER 1974

Vu les plans et l'état des parcelles annexés au dossier

A R R E T E

Article 1er - Sur les parcelles figurant sur l'état annexé au présent arrêté
et dans les zones délimitées sur les plans de la Commune de LA TOURETTE
, les semis et plantations d'essences forestières sont réglementés
dans les conditions précisées aux articles ci-après

Article 2 - Tous semis et plantations d'essences forestières doivent faire
l'objet d'une déclaration préalable à la Direction Départementale de l'Agricul-
ture et sont subordonnés à l'absence d'opposition du Préfet dans le délai
de trois mois de la réception de la déclaration

Article 3 - Les distances maximum à respecter pour les semis et plantations
d'essences forestières en bordure des fonds voisins sont en principe les
suivantes :

.../...

1° en bordure des terres cultivées : terres labourables, prairies, vignes et vergers :

- 12 mètres pour les épicéas, sapins, mélèzes, douglas
- 12 mètres pour les pins et les peupliers

2° en bordure des prés permanents et pâtures, non susceptibles d'être retournés

- 10 mètres pour les épicéas, sapins, mélèzes, douglas
- 10 mètres pour les pins et les peupliers

Toutefois, les distances pourront être abaissées dans chaque cas particuliers avec l'accord des propriétaires et des représentants locaux de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement, en fonction notamment de l'exposition ou d'autres considérations locales.

Les distances à respecter seront fixées dans la décision préfectorale de non-opposition au boisement.

Lorsque la parcelle à boiser se trouve en bordure d'un chemin contigu à un fonds voisin effectivement cultivé, la largeur de cette bande peut être comptée à partir dudit fond voisin

Article 4 - Les semis et plantations de clones femelles de peupliers sont interdits dans tous les cas

Article 5 - M. le Secrétaire Général de la LOIRE, M. le Sous-Préfet de MONTBRISON, M. le Maire de LA TOURETTE, M. l'Ingénieur en Chef, Directeur Départemental de l'Agriculture, M. le Commandant de Gendarmerie, M. le Directeur des Services Fiscaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera déposé aux Archives de la Préfecture, et inséré au "Recueil des Actes Administratifs".

Le présent arrêté sera en outre affiché à la Mairie par les soins du Maire, en même temps que les plans des zones délimitées. Arrêté et plans seront versés aux Archives communales où ils resteront à la disposition du public. Un exemplaire de ces documents sera adressé au Service Départemental du Cadastre.

Fait à SAINT ETIENNE, le 29 DEC 1974

le Préfet

Pour LE PRÉFET
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

A. BOISMENU

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

COLLÈGE DE LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52-1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

ETAT INDIQUANT, POUR CHAQUE PROPRIETAIRE,
LES PARCELLES POUR LESQUELLES EST PROPOSEE
UNE REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

Etat conforme à la décision de la
Commission Communale de Réorganisation
Foncière et de Remembrement du 2 SEPTEMBRE 1970

le Président,

Etat conforme à l'avis définitif
de la Commission Communale de Réor-
ganisation Foncière et de Remembre-
ment du

Le Président,

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL DU 9 DEC. 1974

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
L'Ingénieur en Chef, Directeur
Départemental de l'Agriculture,

Signé : R. CASTEX

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 1

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Commune de la TOURETTE

demeurant à

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	534	Le Mas	4	40		Landes	
A	10	Verchère	5	35		Terre	
B	67	Vaux		90		Landes	
A	8 a	Verchère	4	62		Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE

N° du compte 340
cadastral :

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Commune de la TOURETTE

demeurant à

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	890	Le Ghier	10		10	Pré	
A	886	Le Rougeat	5		22	Pâture	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 335

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Etablissement DEVILLE ET Compagnie Société à Responsabilité Limitée
demeurant à Boulevard des Chauchères SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	107	Le Bourg		25	60	Pré	
A	108	-		18	60	Pré	
A	109	-		1	50	pâture	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte :
cadastral : 3

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Habitants de BERTON

demeurant à

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	436	Berton	13	20		Landes	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 6

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

Habitants de MONTREUIL

demeurant à

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	245	Le Clos		3	55	landes	
A	246	-		7	90	landes	
A	247	-		3	60	landes	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE

N° du compte

cadastrel : 7

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Habitants de POMBLAUX

demeurant à

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	167	Pomblaux	13		80	Landes	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 8

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Habitants de la TOURETTE

demeurant à

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	17	Le Saigne		36	85	Landes	
A	19	-		III	55	Landes	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 341

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple d'accueil touristique d
demeurant à région de SAINT BONNET LE CHATEAU en Mairie - Commune de SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieu-dit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	132	Touroux		4	30	Landes	
A	210	Grand Suc		32	05	Landes	
A	880 a	-		44	00	Tertre	
A	880 b	-		72	70	Pré	
A	894	-		4	56	Pré	
A	896	-		1	06	Pâture	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 212

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Melle ASTIER Marie Thérèse Paulette

demeurant à Vaux

- Imprimé par la Chambre d'Agriculture de la Loire - 8, Place de l'Hôtel-de-Ville - SAINT-ETIENNE (Loire)

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles					
Section	N° plan	Lieu dit	Contenance		Observations
			Ha	a ca	
B	36	Le Marais	12	10	Pré
B	38	"	78	05	Terre

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 350

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ASTIER Maurice Jean

demeurant à Vaux

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	49	Le Picquant	1	18	25	Pré	
B	50	-		41	90	Terre	
B	257a	Vaux		36	40	Pré	
B	42	Le Marais		68	90	Pré	
B	46	Le Picquant		64	60	Terre	
B	59	Le Guéret		50	40	Terre	
B	182	Bois du Guéret		38	85	Terre	
B	183	-		70	95	Pré	
B	212	Le Grand Guéret		49	50	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

264

cadastrel :

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à AVRIL Antoine Benoît (succession) et Mme AVRIL Antoine Benoît
demeurant à Veuve Née MONTGEL Elise - a VAUX

- Imprimé par la Chambre d'Agriculture de la Loire - 8, Place de l'Hôtel-de-Ville - SAINT-ETIENNE (Loire)

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles					
Section	N° plan	Lieu-dit	Contenance		
			Ha	a	ca
B	5	Taillefer	1	58	40
B	16	-		91	70
B	43	Le Marais		43	80
B	47	Le Picquant		65	66
B	213	Le Grand Guéret	1	06	35
			Nature de		
			Observations		
			Terre		
			Pré		
			Pré		
			Pré		
			Pré		

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE

N° du compte

19

cadastral :

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BADEL Claude EPOUX BALEYDIER

demeurant à Au Bourg

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Liendit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	68	Le Bourg	33		10	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 53

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BALLEYER Régis Epoux GRANJON

demeurant à Au Bourg

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	394	Les Verts	25		40	Terre	
A	396	-	90		80	Pré	
A	400	-	41		45	Terre	
A	497	Sagne Plotton	70		60	Pré	
A	498	Le Guéret du Mas	32		70	Pré	
A	536	Le Mas	32		95	Terre	
A	454	Sagne Plotton	70		60	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral :20.....

Commune deLA TOURETTE.....

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BALEYDIER Simon (La veuve et les héritiers de) Rue Chevalier
demeurant à SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	21	Le Bourg		00	20	Pré	
A	190	Les Plats		5	20	Landes	
A	191	-		22	05	Terre	
A	192	-		59	10	Pré	
A	347	La Garde		63	60	Terre	
A	348	-		21	25	Pré	
A	356	Saigne Brué	1	06	30	Terre	
A	357	-		79	80	Pré	
A	555	La Combe		59	25	Terre	
A	558	-	2	71	80	Terre	
A	556	-		3	25	Landes	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastrel : 21

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BARIOM AUGUSTE - EPOUX CHOUVELLON
demeurant à Goutte

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	Contenance	ca		
A	226	Gayte	1	08	05	Pré	
A	227	-		7	00	Pâturage	
A	236	-	1	73	95	Pré	
A	264	Garec au Milieu	2	04	80	Terre	
A	233 a	Gayte		16	75	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LOA TOURETTE

N° du compte

cadastral : 52

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BAROUX Marcel André Troux REDON La Bernarde

demeurant à SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	380	Saigne Noire		9	50	Landes	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

248

cadastral :

Commune de LA TOURETTE

.....

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BENZEGNU Renéo Albano EPOUX CARMETANI

demeurant à 5 rue Lamartine Tzerrennoire

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	435p	Berton		3	10	landes	
A	435 p	-		1	55	landes	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

LA TOURETTE

Commune de

N° du compte

54

cadastral :

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BENOIT JOANNES EPOUX FAURE, secrétaire de mairie

Bozier Côtes d'Aurec

demeurant à

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	157	Les Morinets	21	40		Terre	
A	353	La Garde	15	15		Terre	
A	354	-	5	30		Landes	
A	355	-	26	80		Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

330

cadastral :

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mairie BERGER Joelle Boselyze

demeurant à Au Bourg

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	123	Brunel	13	30		Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 265

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Monsieur BERGER Francisque

demeurant à Commune de SAINT NIZIER DE FORNAS

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	160	Les Monnetés	86	50		Pré	
A	161	"	15	85		Terre	
			1				

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

343

cadastral :

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BERGER Jean Louis Victor EPOUX ROCHE (succession)

demeurant à et madame BERGER Louis Veuve Née ROCHE Jeanne à Guillaumont

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	192	Bénéton	1	70	80	Pré	
B	193	-		91	35	Terre	
B	195	Guillaumont		80	95	Terre	
B	197	-		14	45	Pâture	
B	199	-		60	65	Pré	
B	200	-		41	05	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral :

Commune de
LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à
BERGER Marius Claude

demeurant à
Guillaumont

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	205	Guillaumont		66	05	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

LA TOURETTE

N° du compte
cadastral : 28

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BERGER Pierre à

demeurant à CHAZOLS Commune de SAINT NIZIER DE FORNAS

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	289	Chazols		38	75	Pré	
A	294	"		56	75	Pré	
A	302	"		68	70	Terre	
A	311	Main Morte		18	70	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

LA TOURETTE

Commune de

N° du compte

249

cadastral :

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

BERGER Pierre Marie Louis Epoux CRRPET
Parcelles cadastrales présumées appartenir à

Chazols = Commune de SAINT NIZIER DE FORNAS
demeurant à

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieudit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	243	Gayte	68	40	Pré		
A	263	Garet du Milieu	62	10	Terre		

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
Commune de LA TOURETTE

N° du compte 307
cadastral :

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales appartenant à BERGER Pierre Frédéric Clément Epoux BRUN nu-propriétaire 52 Cours
Par BERGER Antoine Epoux BALEYDIER Usufruitier 13 rue Louis Braille SAINT ETIENNE
demeurant à

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	453	Sagne Plotton	30		35	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE

N° du compte

cadastral : 29

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BERGER Vincent Jean Joseph

demeurant à Chazols Commune de SAINT NIZIER DE FORNAS

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	313	Main Morte	-	58	65	Terre	
A	314	-	-	96	15	Landes	
A	315	-	-	12	00	Terre	
A	317	Grand Pétural	-	1	10	Landes	
A	319	-	-	72	45	Pré	
A	326	Grand Guéret	1	75	80	Terre	
A	330	Les Gouttes	-	28	45	Pré	
A	331	Les Gouttes	-	11	65	Pâture	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
N° du compte
cadastral : 58

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS
(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BERGER Vincent et M BERGER Pierre
demeurant à CHAZOLS Commune de SAINT NIZIER DE FORMS

- Imprimé par la Chambre d'Agriculture de la Loire - 8, Place de l'Hôtel-de-Ville - SAINT-ETIENNE (Loire)

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	297	Chazols		4	00	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

Commune de LA FLOUÈRE
N° du compte
à cadastral : 206

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à	Mme. DORVILLE, Marie-Alice-Marcelle, Née LUDON
demeurant à	34 rue Doria à Paris

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieu dit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	288	Chazols		44	50	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

cadastre . 333

Commune de ...LA TOURETTE.....

REGLAMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **BENNETT Antoine Jean Guillaume Epoux MELOUY**

demurant à
Avenue ~~Président DOUMER~~ & SAINT BONNET LE CHATEAU 26 rue Victor Hugo

42 Farming

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	193	Les Plats		51	60	Terre	
A	194	"		59	80	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE

N° du compte

cadastral : 250

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BERTHELT Antoine Louis Epoux PORTE

demeurant à Sagne Ronde

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieudit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	227a	Sagne Ronde	17	85		Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 233

Commune de LATOURNETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme BERTHET Marie Lucien Célestine - Née SOULIER
demeurant à Pouzols - Commune de SAINT NIZIER DE FORMAS

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lien dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	405	Les Verts		87	90	Terre	
A	422	Les Sittes		26	65	Pré	
A	423	-	1	16	65	Terre	
A	459	Le Pré	1	35	30	Pré	
A	460	-		40	20	Terre	
A	462	Chapourne		77	30	Terre	
A	463	-		32	80	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE

N° du compte

cadastral : 30

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ~~PARCELLES ANCIENNES. PROPRIÉTÉ BOUCHET~~
demeurant à Au Bourg

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieudit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	112	Le Bourg	3		00	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 31

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BERNARD Jean CLAUDIUS - Epoux ASTIER Marie
demeurant à 91 Grande Rue à OULLINS (ALLIER RHONE)

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	12	Verchère	19		00	Pré	
B35	35	Le Marais	10		30	Pré	
B	39	Le Marais	49		15	Terre	
B	171	Grandes Motaire	62		40	Pré	
B	194	Guilleumont	80		80	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 23

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BONHOMME Antoine Epoux CRANCHAMP
demeurant à Berton

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	391	Les Verts		92	79	Terre	
A	392	=		43	10	Pré	
A	426	Berton	1	18	00	Pré	
A	429	=		22	40	Terre	
A	444	=		5	50	Terre	
A	445	=		20	25	Terre	
A	447	=		26	60	Pré	
A	478	Plachat		89	25	Pré	
A	496	Sud du Mas		45	00	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 252

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BONHOMME Antoine Epoux GRANDCHAMP

demeurant à Berton

- Imprimé par la Chambre d'Agriculture de la Loire - 8, Place de l'Hôtel-de-Ville - SAINT-ETIENNE (Loire)

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles					
Section	N° plan	Lieu-dit	Contenance		
			Ha	a	ca
A	425	Berton	50	75	Pré
A	427	-	23	10	Terre
A	708	Segur	28	30	Terre
A	450	La Rivière	78	75	Pré
A	449	La Rivière	30	00	Pré

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE

N° du compte
cadastral : 283

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BONHOMME Antonin Pierre Epoux AGGARION
demeurant à 27 rue Pasteur UNIEUX

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lien dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	182	Les Plats		52	55	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral :199.....

Commune deLA TOURETTE.....

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir àBONHOMME AUGUSTE EDOUX CLAVIER.....
demeurant àAu Bourg.....

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	133	Touroux	30		70	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral :105.....

Commune deLA TOURETTE.....

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir àBONHOMME Jacques MARINS.....

demeurant àRIOFOL Commune de SAINT NIZIER DE FORNAS.....

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	267	Riofole	1	12	10	Pré	
A	268	"		30	55	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

LA TOURETTE

Commune de

N° du compte

cadastral : 39

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BONHOMME Jacques Marius nu-proprétaire à RIOFOL Commune de SAINT NIZIER DE FORNAS
demeurant à Par Monsieur BONHOMME Pierre Marie Epoux BONHOMME usufruitier à RIOFOL Commune de SAINT NIZIER DE FORNAS

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	Contenance	ca		
A	266	Garet du Milieu	1	87	30	Terre	
A	269	Riofoles	2	27	60	Pré	
A	278	"		47	00	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE

N° du compte

332

cadastral :

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BONHOMME Jacques (succession)

demeurant à Chazols Commune de SAINT NIZIER DE FORMAS

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieudit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	879	Grand Suc	0	70		Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastrel :313.....

Commune deLA TOURETTE.....

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir àBONHOMME Pierre Jacques.....

devenant àA RIOFOL Commune de SAINT NIZIER DE FORNAS.....

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	545	Le Guéret	17	05		Pré	
A	546	-	37	60		Terre	
A	547	-	54	65		Terre	
A	548	-	58	40		Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

217

cadastral :

Commune deLA TOURETTE.....

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

BONHOMME Pierre Maurice Chez Monsieur BONHOMME Antoine

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

demeurant àA Berthon.....

- Imprimé par la Chambre d'Agriculture de la Loire - 8, Place de l'Hôtel-de-Ville - SAINT-ETIENNE (Loire)

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	761	Gamon		28	25	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 42

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Melle BORY (La Veuve Née LIOGIER et les héritiers de.)
demeurant à 16 rue Brossard SAINT ETIENNE

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieudit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	122	Brunel		13	65	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
N° du compte
43
cadastral :

Commune de
LA TOURETTE

REGLLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS
(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à
Mme BOUCHETAL Claudius Veuve Née BOUCHETAL
demeurant à
Rue Dessous à SAINT BONNET LE CHATEAU

- Imprimé par la Chambre d'Agriculture de la Loire - 8, Place de l'Hôtel-de-Ville - SAINT-ETIENNE (Loire)

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	707	Begur		17	85	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 333

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Melle BOUCHETAL Marie Succession

demeurant à Au Viamp

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieudit	Designation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	730	Longue	61		60	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
N° du compte
cadastral : 55

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS
(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BOUDON André Epoux BRUYERE
22 rue Marcellin Allard SAINT ETIENNE
demeurant à

- Imprimé par la Chambre d'Agriculture de la Loire - 8, Place de l'Hôtel-de-Ville - SAINT-ETIENNE (Loire)

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	143	Les Rivières		65	15	Pré	
A	148	-		2	40	Pâture	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

LA TOURETTE

Commune de

N° du compte

cadastral : 444

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à
BOURGIER Emmanuel la Veuve née DUGAY et les Héritiers de
demeurant à
Au Chaumet

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	568	Groix Rouge		54	95	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
N° du compte
253

Commune de LA TOURETTE
cadastral :

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS
(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BOUGLIER Joanny Antoine Epoux FRERY Armandier
demeurant à SAINT NIZIER DE FERNAS

- Imprimé par la Chambre d'Agriculture de la Loire - 8, Place de l'Hôtel-de-Ville - SAINT-ETIENNE (Loire)

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	250	Monteiller		8	15	Pré	
A	251	-		11	90	Pré	
A	252	-		84	85	Terre	
A	255	-		43	55	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 351

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BOURGAIN Simon Arny

demeurant à Au CHAMP - Commune de SAINT NIZIER DE FORNAS

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	899	Grand Suc		13	88	Landes	
A	900	-		29	86	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastal : 315

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BRIGNON Régis Joseph Marie Roger LOMBARDIN
demeurant à Taillefer Commune de SAINT BONNET IN CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	252	Vinoz		17	18	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 48

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BROUILLAT Antoine François Epoux BEYSSAC

demeurant à AUX FAUCHERS - Commune de SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	136	Les Rivières	3		80	Pré	
A	201	Les Sagnes	54		20	Pré	
A	206	-	36		35	Pré	
A	360	La Rochette	32		80	Pré	
A	361	(	45		85	Terre	
A	362	-	32		90	Pré	
A	138	Les Rivières	43		85	Pré	
A	158	Les Monnets	37		30	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

289

cadastrel :

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BROUILLAT François Antoine - Epoux Beyssac

demeurant à Aux Fouchers - Commune de SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles					
Section	N° plan	Lien dit	Contenance		
			Ha	a	ca
A	137	Les Rivières	11	20	Pré
Observations					

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

49

cadastral :

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BROUILLAT CLAUDIUS Epoux SESSIECO

Porte Forez - Commune de SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	203	Les Sagnes		13	15	Pré	
A	204	-		50	15	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
 N° du compte
 cadastral : 94

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

BROUILLAT MAURICE

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

Au Lac = Commune de SAINT NIZIER DE BORNAS

demeurant à

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	409	Les Verts		58	70	Pré	
A	410	=		61	50	Terre	
A	416	Berthon	1	14	10	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE

N° du compte

254

cadastral :

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à M^{me} BROUILLAT Maurice Née GENEVRIER Antoinette Jarqueline

demeurant à BERTHON Au Lac - Commune de SAINT NIZIER DE FORNAS

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	406	Les Verts	1	05	45	Terre	
A	411	Les Verts		41	10	Pré	
A	424	BERTHON En Bas	1	29	15	Pré	
A	458	Sagnes Plotton	1	65	60	Pré	
A	885	Berthon		63	70	Pré	
A	461	Chapourne		49	35	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
LA TOURETTE
Commune de

N° du compte

51

cadastral :

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BRUN Jean Marie Méxime FÉLICIEUX Epoux CHARRET Menuisier.....

demeurant à Au Bourg

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieu dit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	499	Le Guéret du Mas		42	10	Terre	
A	7	Verrière		20	10	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE

N° du compte

cadastral : 85

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CAIRE JOANNES EPOUX ROGEE

demeurant à Au Bourg - Commune de SAINT NIZIER DE FORNAS

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Liendit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	482	la Rivière		14	60	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCQUET

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 353

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CHABANT Jean Paul

demeurant à Les Fauchers - Commune de SAINT BONNET LE CHATEAU

- Imprimé par la Chambre d'Agriculture de la Loire - 8, Place de l'Hôtel-de-Ville - SAINT-ETIENNE (Loire)

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	428	Berton		47	35	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE

N° du compte cadastral : 60

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CHANUT Jean Baptiste Epoux SURVIEUX

demeurant à Aux Rivières - Commune de SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	149	Les Sagnes	1	86	00	Pré	
A	150	Les Monnets		14	10	Terre	
A	151	-	52	52	60	Pré	
A	154	-		44	75	Terre	
A	155	-		1	05	Landes	
A	165	Pombrioux		33	10	Terre	
A	332	Les Gouttes		24	55	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 62

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme CHAPUIS Jean Née ASPIER

demeurant à SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	98	Vaux		7	05	Pâture	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

63

cadastral :

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CHAPUIS Jean Louis Armurier

demeurant à SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles					
Section	N° plan	Lieu dit	Contenance		Observations
			Ha	a ca	
B	179	Grand Pré	49	90	Pré
B	209	Le Grand Guéret	84	90	Pré

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 207

Commune de LE TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CHAPUIS Jean-Marie

demeurant à Aux Fauchers Commune de SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Designation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	130	Touroux	21		70	Pré	
A	131	=	38		45	Terre	
A	135	Les Rivières	1		70	Pré	
A	153	Les Monnets	65		45	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 200

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CHAPUIS Marcel Epoux CLAVIER

demeurant à TOUROUX

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieu-dit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	866 a	TOUROUX		5	10	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 344

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CHAPUIS Marcel Pierre ^{sp} EPOUX CLAVIER
demeurant à Au Bourg

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	893	Les Monnets	61		96	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

327

cadastral : 327

OMAPAXX LA TOURETTE

Commune de

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

CHAPUIS Paul Epoux GRANDCHAMP

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

Avenue Président Doumer SAINT BONNET LE CHATEAU

demeurant à

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	225	Bagne Ronde		43	50	pré	
B	206	-		68	20	Terre	
B	207	Vinoz		8	70	Pâture	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE
N° du compte
cadastral : 318

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CHAPUIS René
demeurant à Avenue Doumer à SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	254	VINOZ	57	98		Pré	
B	256	VINOZ	24	88		Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral :67.....

Commune deLA TOURETTE.....

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Monsieur CHARBRIAL Jacques Epoux FERRY
demeurant àAux Monnès = Commune de MERLE.....

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles					
Section	N° plan	Lieu-dit	Contenance		
			Ha	a	ca
B	41	Le Marais	79	25	Pré
Observations					

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

LA TOURETTE

Commune de

N° du compte

278

cadastral :

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CHARRIAL Jacques Epoux FREY (Succession) aux MONNETS COMMUNE I
Merle et GENETIAON Jean Baptiste Epoux CHAZOT 105 Cours Fauriel SAINT ETIENNE
demeurant à

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	240	Gayte	90		90	Pré	
A	291	Chazols	28		50	Pré	
A	292	-	51		00	Terre	
A	293	-	5		85	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
LA TOURETTE

N° du compte
cadastral : 354

Commune de

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

CHATEAING LOUIS EPOUX BOTTIAS

Parcelles cadastrales présumées appartenir à
Route de Firminy - Commune de SAINT BONNET LE CHATEAU
demeurant à

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	898	Grand SUC		14	86	Landes	
A	901	=		19	08	Pré	
A	897	=		147	14	Pâture	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

LA TOURETTE

Commune de

N° du compte

70

cadastral :

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

CHERLES Mathieu avoué

demeurant à

Avenue de la Promenade SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	704	Segun	31	90		Terre	
A	705	-	6	60		Landes	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

88

cadastral :

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CHEMINTON Pierre Marie Epoux CHANUT

demeurant à

Au Bois Montcel

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	467	Bois Montcel		31	80	pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE

N° du compte

cadastral : 291

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GILBERTON Pierre Marie EPOUE CHANUP

demeurant à Au Bois Montcel

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	Contenance	ca		
A	470	Bois Montcel	27	00		Pré	
A	471	"	29	70		Terre	
A	457	Sagne Flotton	67	50		Pré	
A	468	Bois Montcel	39	65		Terre	
A	469	"	17	75		Pré	
A	472	"	19	20		Terre	
A	474	"	65	55		Terre	
A	475	"	42	00		Terre	
A	476	Flachat	23	55		Pré	
A	479	La Rivière	56	80		Pré	
A	490	Suc du Mad	27	40		Terre	
A	491	"	11	20		Pré	
A	473	Bois Montcel	22	70		Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 120

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CHLOUETTE PIERRE Marie Epoux GENTILALON

demeurant à Chazols - Commune de SAINT NIZIER DE FORMAZ

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieudit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	295	Chazols	22	10	10	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE

N° du compte

cadastral : 325

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GROSSES ALBERT PIERRE MOORE FOURCHENET

demeurant à Rue de la Double SAINT BONNET CHATEAU LA Tourette

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	129	Tourouze	29		40	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de
LA TOURETTE

N° du compte

cadastral : 72

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

CHOSIS Antoine La Veuve Née MILAMANT et les Héritiers de)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

Au Bourg - Commune de PERICNEUX

demeurant à

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles					
Section	N° plan	Lieu-dit	Contenance		Observations
			Ha	a ca	
A	196	Les Sagnes	14	35	Pré
A	219	Bois de la Feuille	62	65	Terre
A	376	Les Charrées	55	15	Pré
A	696	Segur	4	35	Terre
A	697	-	15	75	Landes
A	698	-	20	60	Terre
A	699	-	18	60	Landes

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE

N° du compte

cadastral : 346

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à MME CHOSSIS Jean Benoit Née BEYSSAG Rosine (succession) et CHOSSI

demeurant à Jean Benoit au Bourg M et Rose H. MARTIN Née Cavélinat

St Etienne

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	198	Les Sagnes	15	20		Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 78

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61.602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CHASSY Pierre Antoine FÉLIX EPOUX ROUCHOUSE

demeurant à Au Bourg

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	50	Le Bourg		7	39	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE N° du compte
cadastral : 79

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CHOUVELLON Antoine Epoux BORT

demeurant à La Faverge - Commune d'ESTIVAREUILLES

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	33	Evert du Guéret		95	65	Terre	
B	34	"		72	65	Pré	
B	173	Crepet		76	20	Pré	
B	174	"		66	10	Terre	
B	180	La Goutte	2	24	65	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

Commune de LA TOURETTE

cadastal : 80

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GEORVILLEON Mathieu Epoux CHAT

demeurant à Au Bourg

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	67	le Bourg		44	85	Pré	
A	78	-		2	90	Pré	
A	79	-			23	Landes	
A	398	Les Verts		20	80	Pré	
A	399	-		76	90	Terre	
A	430	Berton	1	00	00	Terre	
A	431	-	1	19	20	Pré	
A	480	La Rivière		15	25	Pré	
A	485	-		17	70	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

Feuille B
(suite)

N° du compte cadastral 34 80

Section	N° plan	Lieu dit	Designation des parcelles			Nature de	Observations
			Contenance				
			ha	a	ca		
A	511	Le Suc	28	05	Terre		
A	512	-	67	40	Landes		
A	513	-	23	10	Pré		
A	514	-	85	60	Pré		

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 255

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme COLOMBIER Jean Baptiste Née JAVOL Catherine Virginie
demeurant à Crépignes Commune de LURIEUX

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	578	Ferreir	38		55	Pré	
A	755	Ganon	46		20	Pré	
A	759	-	6		60	Terre	
A	865	-	0		33	Pâture	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE

N° du compte

cadastral : 292

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CONTESSÉ Raymond Claude Époux RENAUD GÉUD

demeurant à rue Henri de Bornier Batiment les Lys SAINT ETIENNE

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Designation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	250	La goutte	10	10	10	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE

N° du compte

cadastral : 225

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

CROS Joannès Eugène Epoux MARCELLIER

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

rue Chevalier SAINT BONNET LE CHATEAU

demeurant à

- Imprimé par la Chambre d'Agriculture de la Loire - 8, Place de l'Hôtel-de-Ville - SAINT-ETIENNE (Loire)

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	323	Grand Guéret	18		35	Pré	
A	324	"	11		65	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 293

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à DAURVILLE Auguste René Epoux JOUVE

demeurant à Place de la République SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	2480	Tailleur		21	00	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

Commune de LA TOURETTE

cadastral : 91

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à DAVAL Antoine Epoux BEAUCHEARD

demeurant à VAUX

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	14	Taillefer		50	85	Pré	
B	51	Suc Pelé		16	00	Terre	
B	52	"		36	90	Landes	
B	53	"		71	50	Terre	
B	78	Vaux		38	80	Pré	
B	164	Rony		5	00	Pré	
B	165	"		48	20	Terre	
B	168	"	2	74	90	Pré	
B	177	Grand Pré		86	50	Terre	
B	185	L'Évert					

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

Feuille B
(suite)

N° du compte cadastral : 171 01

	N° plan	Lieu dit	Designation des parcelles			Nature de	Observations
			ha	a	ca		
B 186	186	Le Livert		29	35	Pré	
B 187	187	-	1	23	75	Terre	
B 188	188	Bénéton		12	15	Pré	
B 189	189	-		27	70	Pré	
B 232	232	Vaux		1	93	Landes	

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 93

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à DAVAL LOUISE

demeurant à VAUX

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieudit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	101	Plat Rambert	1	00	00	Terre	
B	175	Grand Pré	1	14	90	Pré	
B	190	Bénéton		27	10	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

295

cadastral :

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Melle DAVAL Jeanne Marie Rose Antoinette

demeurant à Vaux

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieu dit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	251	La Goutte		33	10	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 202

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à DELORME Joannès Epoux CLAVIER Boulanger
demeurant à TIRANGES (Haute Loire)

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	164	Pombiaux		9	30	Pré	
A	863	"		13	30	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 98

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à LUYOS Jean Antoine Epoux MARTIN (Les Héritiers de)

demeurant à au Grand Guéret

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	214	Le Grand guéret	1	06	90	Terre	
B	220	"	"	18	80	Pré	
B	221	"	"	50	05	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 99

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à DIONNET ALDOISE EPOUX BROUILLAT

demeurant à 49 Rue Stalingrad GRENOBLE Isère

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	202	Les Sagnes		54	40	P _{ré}	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

N° du compte

cadastral : 100

Commune de T A M O U R T I N

REGLAMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

UNUOHIMP Jean Baptiste

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

A La Chœur Commune de SAINT NIZIER DE FORNAS

demeurant à

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieu dit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	481	Le Rivière		14	50	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE

N° du compte

241

cadastral :

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

Mme DUPIN Julie Léonie

demeurant à GRAND RUE à SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	2	Verchère		4	05	Terre	
A	3	"	1	15	45	Pré	
A	4	"		15	15	Terre	
A	351	La Garde	21	21	25	landes	
A	703	Segur		21	00	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
309

LA TOURETTE

cadastrel :

Commune de

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

ESCOFFIER Jean Auguste Marius Au Breuil Commune de SAINT ANDEOL LE

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

Mme ESCOFFIER Jean Née BEYSSAC Emile Antonia (Succession)

demeurant à

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles					
Section	N° plan	Lieu-dit	Contenance		
			Ha	a	ca
A	215	Bois de la Feuille	36	70	Terre
A	217	"	14	20	Pâturage
A	218	"	47	50	Terre

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE

N° du compte

cadastral : 108

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

RAYARD Jules Veuve M^{me} BEYSSAC

demeurant à Au Champs

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	358	La Rochette		81	40	Pré	
A	359			16	70	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
N° du compte
cadastral :214.....

Commune deLA TOURETTE.....

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ...ZAYASSEN-Jean, EPOUX-MASSARD, 13 rue VIMORE.....
demeurant àFLEURY.....

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	124	Brunel	9	55	Terre		

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 336

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61.602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme FLATIN Adrien Née FAURE Anna Augusta Rue du La Poste
A Andrezieux
Monsieur FAURE Maurice Née FAURE Marie Eugénie Catherine Pladedu Faubourg
demeurant à SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	1	Tailleur		99	50	Pré	
B	2			33	60	Terre	
B	3			91	60	Terre	
B	4			48	70	Pâture	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

296

cadastral :

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Monsieur FOURNIER Joannès Epoux CHAUT Rue de Tontornier SAINT BONNET LE CHATEAU

FOURNIER Joannès Epoux CHAUT- Nu propriétaire rue de Montorcier SAINT BONNET LE CHATEAU
Mme BOURRIER veuve Née FAVRYAL Julie usufructière rue De Montorcier SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	566	Croix Rouge	79	15		Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 246

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à FOURNIER-MORÉAS-BOURNE-GARBIT
demeurant à Boulevard des Chauchères SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	219	Le Grand Guertès		2	60	Pré	
B	222 a	Sagne Ronde		58	60	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 126

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GAGNAIRE Jean-Marie - Veuve Née PERRIN

demeurant à 42 ter Heri Dechaud SAINT ETIENNE

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	309	Suc Rond		5	60	Landes	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE

N° du compte

cadastral : 297

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

Mme GARNIERE Veuve Née PERRIN Anne-Marie Clémence

demeurant à

42 ter rue Henri Dechaud - SAINT ETIENNE

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	303	Suc Rond	4,1		45	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 320

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GENTHIALON Baptiste Baptiste Marcel Epoux FOURNIER nu-propriétaire
Boulevard des Chaudrères à SAINT BONNET LE CHATEAU
demeurant à Mme GENTHIALON Veuve Née CUSSENET Marie Benoit Usufruitière à Chazols

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	Contenance	ca		
A	139	Les Rivières		91	80	Terre	
A	140	-	1	26	60	Pré	
A	273	Riofole		64	70	Terre	
A	285	Chazols		11	60	Pâture	
A	876	SOUS la Maison		64	81	Pré	
A	874	Chazols		13	58	Pré	
A	274	Riofole		5	25	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte 279
cadastral :

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GENTHIALON Jean-Baptiste Epoux Chazot
105 Cours Faureil SAINT ETIENNE
demeurant à

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
E	60	Le Gueret	1	21	35	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 128

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Melle GRAND Marie Madeleine

demeurant à Brunet

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	Contenance	ca		
A	188	Les Plats	6	00		Pré	
A	189	-	49	10		Terre	
A	258	Brunet	24	50		Terre	
A	259	-	21	50		Pré	
A	367	La Rochette	33	40		Pré	
A	706	Segur	15	60		Terre	
A	710	-	44	65		Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 122

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GRANDCHAMP-A-LEZ-TOURETTE, demeurant à La Bouge

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieu dit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	487	La Rivière		34	40	Pré	
A	500	Le Gueret du Mas	1	28	90	Pré	
A	501	-		58	35	Terre	
A	502	-		70 5	80	Pré	
a	516	Le Mas		24	65	Pâtûre	
A	517	-		28	45	Terre	
a	530	-		4	55	Pré	
A	532	Le Mas		65	35	Terre	
A	533	-		13	60	Pré	
A	694	Segur		36	85	Pâtûre	
A	695			25	85	Pâtûre	

Le Secrétaire de la Commission communale de réorganisation foncière et cadastrale : M. BOUCHER

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 321

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme GRANDCHAMP Jean-Marlus - Née LUROL Marinette Baptistine
demeurant à Pré Garguille - SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	272	Riofole	70		64	Forêt	
A	280	Sous la Maison	67		55	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

123

cadastrel :

LA TOURETTE

Commune de

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GRANJON Benoit Epoux FILAIRE = Retraité au Chemin de fer

La Souchère les Bains par Sembadel (Haute Loire)

demeurant à

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles					
Section	N° plan	Lieu-dit	Contenance		Nature de
			Ha	a ca	
A	277	Riofole	65	70	Pré
A	282	Chazols	40	70	Pré

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastrel :257

Commune deLA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme GRANTON Jean Née LEVET Marie FERNANDE
demeurant àUSSON EN FOREZ

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	18	Taillefer		9	15	Pâturage	
B	19	-		6	25	Terre	
B	20	-		20	50	Pré	
B	21	-	3	90	00	Terre	
B	22	Girodon	3	26	70	Pré	
B	24	-		43	65	Pré	
B	31	Paturasson		28	95	Terre	
B	32	-		9	30	Terre	
B	217	Le Grand Gueret		38	40	Terre	
B	218	-		54	35	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
N° du compte
cadastral : 124

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS
Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GREGOIRE PAUL EPOUX BOUCHETAL
demeurant à PLACE DU CENTRE SAINT BONNET LE CHATEAU

- Imprimé par la Chambre d'Agriculture de la Loire - 8, Place de l'Hôtel-de-Ville - SAINT-ETIENNE (Loire)

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieu dit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	725	Au Champ		21	15	Terre	
A	727	"		3	90	Pré	
A	728	"	1	07	80	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 125

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

GRILLET Jean Epoux CHOUVELLON Angèle

demeurant à

Salaize sur Saône (Isère)

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	221	Bois de la Feuille	9		10	Landes	
A	222	-	28		80	Terre	
A	223	-	18		10	Pâture	
A	224	-	44		35	Landes	
A	225	-			82	Landes	
A	237	Gayte	87		10	Pré	
A	238	-	1	72	25	Terre	
A	242	-	1	00	95	Pré	
A	244	-		97	05	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 129

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à JACON-MIGUEL-TOUX-CHOUVELON

demeurant à LE BOURG

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	81	Le Bourg	36		65	Pâé	
A	82	"	9		15	Terre	
A	456	Sagne Plotton	24		50	Terre	
A	505	Le Chier	3		40	Pâtur	
A	507	"	53		65	Landes	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de
a1A TOURETTE
N° du compte
cadastral : 130

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-502 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à
JACON Pierre Marie Denis Chez JACON Michel
demeurant à ..Au Bourg.....

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles					
Section	N° plan	Lieu-dit	Contenance		
			Ha	a	ca
A	504	Le Guéret du Mas	18	10	Pré
Observations					

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 272

Commune de la tourette

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à LA GORRE-BENOIT-MARIUS-EPYON-BOURGIER

demeurant à MAIRIE-Commune de SAINT-BONNET-LE-CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	184	L'Evert	42		70	Terre	
B	210	Le Grand Guenet	66		65	Terre	
B	211	=	7		70	Pré	
B	240	Guillaumont	5		23	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
N° du compte
cadastral : 347

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS
(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à
LEVEY Maurice Claude Epoux FIATTIN
demeurant à Brezée La Châtelaine SAINT BONNET LE CHATEAU

- Imprimé par la Chambre d'Agriculture de la Loire - 8, Place de l'Hôtel-de-Ville - SAINT-ETIENNE (Loire)

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	571	Croix Rouge		51	30	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 337

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à M^{me} LEYDIER Veuve Née GAILLARD Isabelle Emilie à
demeurant à ROURETTE COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY DE VALS-DRONE

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	597	Lac de Montorsier	2	21	40	Terre	
A	598	"		6	35	Landes	
A	599	"		4	65	Landes	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 141

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à MACAND CHRISTIAN EPOUX DAVAL
demeurant à 23 rue Georges Teissier SAINT ETIENNE

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	54	La Goutte		79	15	Terre	
B	56	-		71	55	Pré	
B	73	Vaux		71	60	Pré	
B	75	-		7	85	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

Commune de LA TOURETTE
 cadastral : 222

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à
 demeurant à AUGUSTE LEONARD AUGUSTE EPOUX GRAND
 SAINT-JUST-MILMONT HAUTE-LOIRE

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	Contenance	ca		
A	121	Brunel	11	60		Pré	
A	125		34	65		Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 142

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à MAISONNEUVE Gaston Veuve, a la Cabane, demeurant à Rue de Magnac à la Valette CHARENTE

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	178	Grand Pré	85		70	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 228

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à
Melle MAILLON Marie Alice Jeanne 3 rue Thomas Dubouchet ST CHAMOND
demeurant à Melle MAILLON Chantal Simone 3 rue Thomas Dubouchet ST CHAMOND
Melle MAILLON Elisabeth Juliette 3 rue Thomas Dubouchet ST CHAMOND

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieu-dit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	349	La Garde		25	90	Pré	
A	350	La Garde		71	25	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastrel : 272

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à MATHIEU ANDRÉ JEAN POUET CHASSAIS
demeurant à LA SOURCE COMMUNE DE SABLERS

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles					
Section	N° plan	Lieu-dit	Contenance		
			Ha	a	ca
A	197	Les Sagnes	42	15	Pré
A	352	La Garde	30	70	Terre

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 333

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à
demeurant à M. DE LA TOURETTE Veuve M. DE LA TOURETTE (Succession)
Rue de la Tourette au lieu de la Tourette SAINT ETIENNE

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieu dit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	327	Grand Guéret		62	00	Terre	
A	329	Les Gouttes		38	55	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. ROUCHET

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastal : 273

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à MME MARCELLE FRANÇOIS Veuve née BOURGIER Marie Madeleine demeurant à 19, rue du Général de Gaulle, 42100 SAINT-ETIENNE

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	162	Châteauneuf		16	80	Pâturage	
B	239	Guillaumont		41	22	Terre	
B	241	Grand Notaire	1	64	23	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 274

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Melle MARIE UGÈTE Mlle LÉONTINE 3 rue JP RÉVOLLIER SAINT JEAN BONNE
demeurant à MME HENRI FÉLIX Née MERIAT Yvonne Françoise CHRISTIANE 3 rue JP RÉVOLLIER SAINT JEAN BON

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	170	Grande Notaire	49		50	Terre	
B	203	Guillaumont	33		10	Pré	
B	238	"	8		05	Terre	
B	242	Grande Notaire	59	1	37	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 147

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ~~PROFONCEMENT DE LA LOIRE~~
demeurant à ~~LA TOURETTE~~

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	40	Le Marais	95		30	Pré	
B	48	Le Piequent	81		30	Pré	
B	62	Vaux	39		65	Pré	
B	172	Crépet	30		30	Pré	
B	230	Châteaumeuf	1		40	Pâturage	
B	233	Le Gueret	42		55	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral :219.....

Commune de

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir àMICHON JEAN Pierre Marie Epoux GENEVRIER.....
demeurant àVaux.....

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	231	Vaux		1	42	Landes	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 143

Commune de SAINT-ETIENNE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

EMILIO JOSEPH ANTONIO

demeurant à

SAINT-BONNET LE CHATELAIN

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	570	Verrier	52	3	20	Pré	
A	763	Gazon			65	Pré	
A	774		2	23	70	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 244

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à MONIGAT René Philippe Antoine Epoux PRADIER
demeurant à PLACE COMMUNALE JOURNÉ SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	183	Les Flats		40	55	Pré	
A	760	Canon		30	70	Pré	
A	762	"		23	15	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 873

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

MONSIEUR Jean Benoit (Succession) chez Monsieur GOUJON Jean

demeurant à

10 RUE MARCEL CHAMPONNIER SAINT-ETIENNE

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	172	Le Gueret du Pont	71	60	60	Pré	
A	200	Les Sagnes	26	60	60	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 312

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à NIVOLLET CLAUDE ANDRÉ LOUIS GATTE
demeurant à 18 rue du Quatre Septembre à NIVOLLET

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles					
Section	N° plan	Lien dit	Contenance		
			Ha	a	ca
A	531	Le Mas	11	15	Pré
Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.					

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 52

Commune de

LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ~~CHATELAIN AUGUSTE MARCEL~~
demeurant à ~~SAINTE-BONNET LA CHATTAINE~~

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	199	Les Segnes	14		85	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 339

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à PASCAL Guy Jean Ivon L'ÉPÉE D'ARNE

demeurant à Avenue de la Gare Résidence : LIBÉRATION RICHARDIE

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	520	Le Mas	6	75	Tré		

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de SAINT-ETIENNE N° du compte
cadastral : 134

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à PASQUA Jean - Epoux IRELLLE CHAUFFEUR d'AUTO
demeurant à AVENUE PRESIDENT DOUMER SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	6	Tailleur	63		80	Pré	
B	8	"	89		80	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 300

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à PASCAL JEAN MARCUS EPOUX DAUMELLE

demeurant à Avenue du Président DOUMER SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieudit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	949	Taillerfer	24		34	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 153

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

demeurant à PASQUA Jean Baptiste Cafetier (les Héritiers de)
SAINT BONNET LA TOURETTE La Tourette

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B 9		Valléefer		68	00	Terre	
B 10			1	49	70	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 301

Commune de
LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à
demeurant à
Monsieur JEAN MARC SPOUR CHARRIER

Avenue Jacquemond Maison Thomas SAINT ETIENNE

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	757	CHENON	21	25	BOISURE		

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE
N° du compte cadastral : 158

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à
demeurant à
PARROT Jean Marie (les Héritiers de) par M. PIERRE MEAN
André Maison Roche Rue Michelet FIRMINY

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	372	Le Petit Guéret	1	46	20	Terre	
A	373			7	80	Landes	
A	537	Le Rougeat		52	60	Pâturage	
A	542			40	20	Pâturage	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 172 233

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à PHILIPPE François Benoît Apout MAURE
demeurant à BERTHON

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	434	Les Verts	1	07	00	Terre	
A	437	Berthon	1	69	15	Pré	
A	401	Les Verts		29	60	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 358

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à MME PIERRE MARQUETTE Veuve MME JULES MARQUETTE Antoinette
demeurant à 3 AVENUE DE LA GARE A LA TOURETTE

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	36	Le Bourg	9		10	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 160

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à LA TOURETTE

demeurant à LA TOURETTE

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	393	Les Verts	2	04	60	Terre	
A	395	"		63	95	Pré	
A	397	"		47	45	Landes	
A	402	"		72	40	Pré	
A	403	Les Verts		16	15	Terre	
A	404	"		6	60	Landes	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 101 212

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

FRANÇOIS AGNIES LION JODEL GUERET

demeurant à AN BOUAY

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieu-dit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	377	Les Carrées		78	00	Pré	
A	378	"		35	35	Terre	
A	379	"		51	05	Pré	
A	13	Verchère		18	15	Pré	
A	374	Le Petit Guéret		59	30	Terre	
A	538	La Rougeat		22	50	Pâturage	
A	541	"		86	35	Pré	
A	543	Sous Chanton		99	10	Pré	
A	544	"	1	05	65	Terre	
A	549	Ion Suc	1	92	60	Pré	
A	551	Le Grand Guéret		46	80	Pré	
A	552	"	1	11	70	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHERT

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 261

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à FRAILLIER JOANNES SUCCESSION
demeurant à et Mme FRAILLIER JOANNES Veuve Née GROZE CLAUDIA HÉLÈNE au bourg

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	63	Le Bourg		23	95	Pré	
A	64	"		11	85	Pré	
A	371	Le Petit Gueret	1	59	00	Terre	
A	375	"	-	38	00	Pré	
A	540	Le Rougeat		36	80	Pré	
A	550	Lou Suc		89	85	Pré	
A	553	Le Grand Gueret	2	18	60	Terre	
A	554	"		6	75	Pâtûre	
A	887	Le Rougeat		26	28	Pâtûre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral :209.....

Commune deLA TOURETTE.....

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à PRADON Jean Victor Epoux BUFFIERNE
demeurant à LA TOURETTE.....

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	248	Le Clos		25	75	Terre	
A	249	"		58	45	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 262

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à
demeurant à GAYTE

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieudit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	228	Gayte		6	65	Pâture	
A	234	=		22	90	Pré	
A	241	=	2	47	75	Pré	
A	239 a	=	A	48	75	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de
LA TOURETTE
N° du compte
cadastral : 348

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à
demeurant à
Mme PRADON JOANNES Veuve des VILLONAT Marie-Anne
Mme COVYs COMMUN de SAINT BONNET LE CHATELAIN

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	559	Butterne		14	15	Terre	
A	560	"		16	05	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 281

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

FRADON Marius Mathieu Epoux SOULIER (Succession)

demeurant à

Au Cours Commune de SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	169	Le Gueret du Pont	1	18	15	Terre	
A	170	-		83	55	Pré	
A	492	Suc Du Mas		51	40	Terre	
A	493	Suc Du Mas		9	15	Landes	
A	562	Bugferne		23	95	Pré	
A	572	Croix Rouge		62	20	Pré	
A	576	Champ du Pin		19	60	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastal : 282

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

PRADON Marius Mathieu Epoux SOULIER (Succession)

demeurant à

Mme PRADON Marius Veuve Née SOULIER Paulette Anastasie au C^ours Commune de SAINT BONNET CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu dit	Designation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	561	Bufferre	23		05	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 168 = 230

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

PRADON Victor EPOUX GENLIVRIER

demeurant à Chazols

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	290	Chazols		41	10	Pré	
A	301	=		33	50	Terre	
A	312	Main Morte		27	55	Pré	
A	318	Grand Patural		39	20	Pré	
A	320	=	1	45	80	Pré	
A	325	Grand Gueret		98	55	Terre	
A	328	=		37	10	Terre	
A	300a	Chazols		63	51	Pâture	
A	322	Grand Gueret		29	68	Terre	
A	326a	Chazols				Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastal : 169

Commune de LATOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

PREYMAT Claudius (la veuve et les héritiers de)

demeurant à

Avenue Président Doumer SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieu-dit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	486	La Rivière		9	15	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral :

170

Commune de
LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ~~PREMIER FAMILIAL M. BOUCHET~~
demeurant à ~~la Chataignière Commune de SAINT-BONNET-LE-CHATELAIN~~

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	145	Les Rivières		6	00	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de
LA TOURETTE
N° du compte
cadastral : 338

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à
demeurant à
Monsieur Jean Claude Epoux AULAGNIER
La Rotière - 28 Allée des Troènes au CHAMPEN FEUGEROLLES

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	84	Le Bourg		4	20	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 174

Commune de LA TOURETTE

LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à RIGAUDON Jean François Epoux GRANDCHAMP

demeurant à La Chatelaine - Commune de SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieu dit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	702	Segur		37	85	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE
N° du compte
cadastral : 176

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ROBERT Jean André et M. ROBERT Guillaume Marius
demeurant à La Côte - VILLAGE DE SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	563	Groix rouge	27		20	Pré	
A	564	"	63		30	Terre	
A	565	"	52		45	Pré	
A	575	Champ du Pin	1	46	80	Pré	
A	580	Grand Gueret	64		15	Pré	
A	581	"	4	34	00	Terre	
A	756	Gamon	74		10	Pré	
B	191	Baëton	94		25	Terre	
A	569	Groix Rouge	27		05	Pré	
A	570						

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 175

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

ROCHE Francine Employée

demeurant à

SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles					
Section	N° plan	Lieudit	Contenance		
			Ha	a	ca
A	187	Les Plats	25	50	Terre
Observations					

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 177

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ROCHÉ JEAN - ÉPOUX PICHON A
demeurant à Au Bourg

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles					
Section	N° plan	Lieu dit	Contenance		
			Ha	a	ca
A	515	Le Suc	22	55	Pré
Observations					

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 231

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ROGER JEAN EPOUE FICHON

demeurant à AU BOURG

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	62	Le Bourg		8	95	Pré	
A	185	Les Plats	1	37	35	Pré	
A	186	=	=	10	49	Landes	
A	195	=	=	31	50	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de LA TOURETTE N° du compte
cadastral : 157

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à
demeurant à SAINT-ETIENNE Monsieur ROUX Marcel Jean Marie Epoux PERICOT
SAINT-ETIENNE

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	573	Croix Rouge	43		40	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 181

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à SAILLANT JOANNES LOUIS
demeurant à LA CHAUX COMMUNE DE SAINT NUZIER DE FORNAS

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	484	La Rivière	15	40		Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 182 = 329

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à SAULANT Pierre Marie Louis DUPONT
demeurant à CHARENTAIS COMMUNE DE SAINT NIZIER DE FORMAS

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	265	Garet du Milieu	14		95	Terre	
A	271	Riole	20		30	Terre	
A	275	=	6		20	Pré	
A	276	=	69		60	Terre	
A	281	Sous la Maison	69		55	Pré	
A	308	Suc Rond	7		90	Landes	
A	321	Grand Patural	71		30	Pré	
B	163	Châteauneuf	40		40	Pré	
A	875	Sous la Maison	15		05	Pré	
A	873	Ét-Sacré					

M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastal : 87

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ~~COMMUNE RUDOLPHE-LEONARD HENRI CHATELAIN~~
demeurant à ~~LA BOURG~~

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	87	Le Bourg	32	67	25	Pré	
A	118	=			90	Terre	
A	119	=	71	15	20	Pré	
A	253	Monteiller	16	33	40	Pâturage	
A	254	=	24	78	70	Terre	
A	256	Brunel			95	Pré	
A	257	=			50	Terre	
A	260	=			05	Terre	
A	261	La Chaux				Pré	
A	262	Le Secrétaire de la Commission communale	62	10	10	Régénération foncière	

Remembrement : M. BOUCHET

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

N° du compte cadastral : 877-73

Feuille B
(suite)

Section	N° plan	Lieu-dit	Designation des parcelles			Nature de	Observations
			ha	a	ca		
A 451		Sagne Plotvion	35	20		Pré	
A 455		-	50	70		Terre	
A 477		Machat	59	05		Terre	
A 506		Le Chien	5	75		Pâtur	
A 508		Le Chien	9	40		Landes	
A 510		Le Chien	31	95		Pâtur	
A 518		Le Mbs	13	10		Pâtur	
A 88 a		Le Bourg	6	70		Pré	
A 86		Le Bourg	3	45		Terre	
A 891		Le Chien	93	10		Pré	

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 233

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à SOULIER JEAN LOUIS
demeurant à VAUX

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	28	Paturasson		41	25	Pré	
B	29	-		43	80	Terre	
B	37	Le Marais		57	55	Terre	
B	44	-	3	53	40	Pré	
B	45	-		58	85	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 323

Commune de LA TOURETTE

LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

SUGRET Jean-Marie Régis Epoux GAGNAIRE

demeurant à

Rue De La Liberté à SAINT BONNET LE CHATEAU

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieudit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
B	253	VINOZ	5	19	19	Terre	
B	255a	VINOZ	14	96	96	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 193

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ~~LEONARD JEAN BOUTIER~~

demeurant à ~~lesquels commune de SAINT-NIZIER-LE-FORMAIS~~

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	709	Begur		22	70	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 187

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à TIENNOU-LEISS BOULEVARD LES HERMITES DE
demeurant à SAINTE BONNET DE CHATEAU Mme CRAS Elisabeth Achemini de charmettes
26 Montelmar

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	141	Les rivières	2	72	20	Pré	
A	152	Les Mounets	1	71	70	Terre	
A	156	=		3	80	Terre	
A	162	=		31	40	Pré	
A	163	=	1	10	55	Terre	
A	220	Bois de la feuille	1	41	55	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral : 283

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à THEVENON ANTOINE CLAUDE EPOUX DEGRUELL
demeurant à 21 Grand Rue SAINT CHAMOND a la cloux - St-Nizier-de-Fornas

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	483	La Rivière	17	85	85	Forêt	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de
ALA TOURETTE
N° du compte
cadastral : 189

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à
demeurant à
AUX NOMMÉS Commune de SAINT NIZIER DE FOURNES
.....
.....
.....

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	488	Suc du Mas		51	00	Pré	
A	489	"	1	00	00	Terre	
A	494	"		8	10	Landes	
A	495	"		8	45	Pâture	
A	503	Le Gueret du Mas		28	00	Pré	
A	519	Le Mas		28	25	Pâture	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastrel : 284

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à MONSIEUR WILLOUPE PIERRE Odile Epouse MOSNIER
demeurant à 20 rue d'Angers Georges Beissieux SAINT ETIENNE

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieu dit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	689	Champ Bernard	2	61	50	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 233

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à COMMUNE FRANÇOIS DEL BOIS
demeurant à Au Mortel Commune de ABON

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieu-dit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	574	Groix Rouge		40		Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. ROUCRET

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral :
339

Commune de
LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à

.....
FAMILLE Jean Paul Victor Alexandre Epoux AUBRY 1 avenue Général Lecl.
demeurant à A. TOURNAIS Saône et Loire
FAMILLE Annick Yvonne 18 rue Mulsant à Bonne
Mlle FAMILLE Danielle Zélie 18 rue Mulsant ROANNE

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	147	Les Rivières	68		05	Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 191

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à
demeurant à 37 Boulevard Podlaskowski PARIS 12ème

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	363	La Rochette	91		70	Pature	
A	364	"	26		55	Terre	
A	366	"	28		25	Pré	
A	368	"	66		65	Pré	
A	369	"	49		25	Terre	
A	370	"	4		70	Landes	
A	567	Grolx rouge	85		40	Pré	
A	577	Perrier	40		20	Pré	
A	731	Bépard	45		80	Terre	
A	732	"	28		30	Terre	
A	733	"	15		20	Landes	
A	735	"	22		70	Pré	
A	736	"	31		90	Terre	
A	734	"	24		10	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 236

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à
demeurant à VAGANUZ André Claude Bernard Marcel Epoux ROUX
Au Bourg

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieu-dit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	104	Les Plats		34	05	Forêt	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastral :203.....

Commune de
LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à VICTORIE ANDRÉ POUR ROUX MARIE NOELLE PROPRIETAIRES AU BOURG
demeurant à ...Mme ROUX Veuve née ROUX MARGUERITE USULTIÈRE AU BOURG.....

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieu-dit	Contenance			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	5	Verchère	1	20	60	Terre	
A	20	La Saigne		17	05	Pré	
A	23	Le Bourg		8	55	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte
cadastral : 304

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à
demeurant à
Mme VIRGINIE Veuve Née ROUX Irma Madeleine nu-propriétaire 98 Cours
SAINT-ETIENNE
Mme ROUX Veuve Née ROUX Marguerite usufructière au Bourg

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	452	Sagne Plotton	91	25		Pré	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte

cadastrel : 190

Commune de LA TOURETTE

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52/1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à VIGOROUX Jean Marie Epoux GIRAUD CLAUDIUS
demeurant à LES HERILLIERS de chez Monsieur VIGOROUX MARIUS AU BOURG

pour lesquelles la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement propose la réglementation des boisements :

Section	N° plan	Lieu-dit	Désignation des parcelles			Nature de	Observations
			Ha	a	ca		
A	142	Les rivières		52	45	Pré	
A	173	Le Gueret du Pont	1	42	95	Pré	
A	174	"		24	85	Terre	
A	216	Bois de la Feuille	1	50	70	Terre	

Le Secrétaire de la Commission communale de Réorganisation foncière et de Remembrement : M. BOUCHET.